

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PLAN LOCAL D'URBANISME DE TOULOUSE METROPOLE, COMMUNE DE L'UNION Projet de 4^{ème} Modification

Monsieur le Président de Toulouse Métropole informe qu'une enquête publique relative au projet de 4^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Toulouse Métropole, commune de L'Union, sera ouverte :

du mardi 06/12/2022 (8h30) au mardi 10/01/2023 (17h) inclus

Ce projet de 4^{ème} modification est mis en œuvre en vue :

- de permettre le renouvellement urbain sur le site du centre commercial Lidl,
- d'instaurer des outils réglementaires en faveur du logement social.

A cet effet, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse a désigné **Monsieur Daniel ASTRUC** en qualité de Commissaire Enquêteur.

Le dossier du projet de 4^{ème} modification du PLU de Toulouse Métropole, commune de L'Union, comprenant notamment une notice des incidences du projet sur l'environnement, les avis émis par les personnes publiques associées et par l'autorité environnementale, est consultable pendant la période de l'enquête publique :

- en version informatique sur le site Internet de Toulouse Métropole www.toulouse-metropole.fr rubrique *Je Participe*,
- en version papier aux jours et heures habituelles d'ouverture au public :
 - au **siège de Toulouse Métropole**, 6 rue René Leduc à Toulouse (Métro ligne A - station Marengo), du lundi au vendredi de 8h à 18h,
 - à la **Mairie de L'Union**, 6 bis avenue des Pyrénées, 31242 L'Union Cedex, les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 17h et le mardi de 8h30 à 19h.

Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique mis à disposition du public, au siège de Toulouse Métropole du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Des horaires exceptionnels peuvent être mis en place dans les lieux de consultation du dossier et des registres compte tenu des vacances scolaires, du contexte sanitaire et des mesures gouvernementales prises pendant la période de la mise à disposition.

Pendant toute la durée de cette enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le **registre dématérialisé sécurisé** accessible 7j/7j et 24h/24h via le site internet de Toulouse Métropole www.toulouse-metropole.fr rubrique *Je Participe* ;
- sur un **registre d'enquête papier** établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par Monsieur le Commissaire Enquêteur, mis à sa disposition au siège de Toulouse Métropole et à la Mairie de L'Union aux jours et heures habituels d'ouverture au public cités précédemment ;
- par **voie postale** en adressant un courrier à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, Toulouse Métropole - 6, Rue René Leduc - BP 35821 - 31505 Toulouse Cedex 5 à faire parvenir pendant la durée de l'enquête publique, le cachet de la Poste faisant foi.
- par courrier électronique à l'adresse suivante : modification-plu-l-union@mail.registre-numerique.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la Mairie de L'Union lors **des permanences** aux jours et heures suivants :

- **mardi 06/12/2022** de **9h à 12h** ; - **mardi 10/01/2023** de **14h à 17h**.
- **mercredi 21/12/2022** de **14h à 17h** ;

Au terme de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées de Monsieur le Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant 1 an, au siège de Toulouse Métropole, Service Planification Urbaine (6, Rue René Leduc, BP35821- 31505 Toulouse Cedex 5) de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h et sur le site internet de Toulouse Métropole.

Le dossier éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du Commissaire Enquêteur, sera soumis à l'approbation du Conseil de la Métropole.

